

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴷⴰⵎⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Synthèse du Rapport Annuel

2015

Synthèse du Rapport Annuel 2015

Conseil Economique, Social et Environnemental

Préambule

Conformément à l'article 10 de la loi organique régissant le Conseil Economique Social et Environnemental, j'ai l'honneur de soumettre à Sa Majesté le Roi le rapport annuel du Conseil au titre de l'année 2015. Ce rapport comporte l'analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays et procède à une revue de l'activité du Conseil au cours de cet exercice.

L'année 2015 a été marquée par le lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à Laayoune à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Marche Verte, de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud. Ce modèle a été élaboré selon une approche participative dans le cadre d'une large consultation, qui répond aux attentes et aux besoins de la population. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation effective de la régionalisation avancée. Cette grande réforme de l'Etat a été lancée en 2015 avec l'adoption de la loi organique sur la Région prévue par la Constitution, l'organisation, en septembre, des élections des conseils régionaux des douze nouvelles régions au suffrage universel direct et la mise en place des premiers contrats-programmes entre l'Etat et les 3 régions du Sud.

Cette année a également été marquée par l'engagement fort du Maroc dans la lutte contre les effets des changements climatiques à travers l'annonce par Sa Majesté le Roi, dans Son allocution devant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, le 30 novembre 2015 à Paris, du nouvel objectif fixé par le Maroc en matière de transition énergétique portant à 52% la part de ses capacités de production d'électricité à base d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 et la réduction de 32% des émissions du pays des gaz à effets de serre.

Situation économique, sociale et environnementale

Situation économique

Au niveau économique, le contexte international a été marqué par un ralentissement de la croissance mondiale, sous l'effet d'une baisse de régime des économies émergentes et des économies en développement, partiellement compensée par un raffermissement de la croissance des économies avancées, notamment des Etats Unis.

Au niveau national, l'année 2015 a enregistré une nette amélioration de la croissance économique dont le taux est passé de 2.4 % en 2014 à 4.5 %. Cette croissance a été principalement soutenue par une campagne agricole exceptionnelle.

Toutefois, malgré l'amélioration du cadre macro-économique, la croissance de la valeur ajoutée non agricole est passée sous la barre des 2%. Cette contre-performance est essentiellement due au fléchissement de la croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans son ensemble, avec un repli de plus de 3% au niveau des activités hôtelières et de restauration en liaison avec l'insécurité et l'instabilité régionales. Elle a été amplifiée par un tassement de la croissance du secteur du BTP et un repli de plus de 5 % de la valeur ajoutée des industries d'extraction.

Au niveau de l'investissement, le taux d'investissement brut s'est maintenu, malgré une légère diminution, pour se situer à près de 30% et demeure à un niveau parmi les plus élevés dans le monde. Cependant l'impact de l'investissement sur la croissance continue de s'affaiblir. Il est, aujourd'hui, nécessaire d'augmenter l'investissement de plus de 7% pour obtenir 1 point de croissance.

Par ailleurs, les finances de l'Etat se sont nettement améliorées au cours de l'année 2015. Le déficit budgétaire a poursuivi sa contraction passant de 4,9% en 2014 à 4,4% en 2015, principalement sous l'effet, d'une part, de la baisse de plus de moitié de la charge de compensation qui est passée de 32,6 milliards de dirhams en 2014 à 14 milliards en 2015 ; ne représentant plus que 1,4% du PIB contre 6,5% en 2012 et de l'autre part de la mobilisation de dons en provenance des pays du Golfe. Toutefois, on note la baisse continue des recettes fiscales en pourcentage du PIB avec une contraction des recettes de l'IS liées aux difficultés enregistrées dans certains secteurs d'activité.

Au niveau des échanges extérieurs, l'année 2015 a été marquée par l'allègement du déficit commercial de 19,2% pour atteindre 151,3 milliards de Dirhams. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations s'est élevé à 58,7% contre 51,7% en 2014 (équivalent à plus de 6 mois d'importations), soit le taux de couverture le plus élevé jamais enregistré au cours des dix dernières années.

Concernant le financement de l'économie, l'encours des crédits au secteur non financier a enregistré une quasi-stagnation (+0,4%) en 2015 par rapport à l'année précédente ; les crédits aux entreprises non financières affichant même une baisse de -2,2%. L'encours global des crédits à l'économie est principalement tiré par les crédits à la consommation (+5,1%) et immobiliers (+2,3%), alors que les crédits à l'équipement, directement liés à l'investissement, ont baissé de 1,8 %.

Dans ce contexte, seulement 33 000 emplois ont été créés en 2015 ; soit environ 7 300 emplois par point de croissance contre plus de 9 000 en 2014 ce qui confirme la décorrélation entre l'emploi et la croissance observée ces dernières années imputable à la modernisation de l'économie en matière de compétitivité et de productivité et à des investissements essentiellement publics à faibles niveaux de rentabilité immédiats. Cette situation devrait s'aggraver avec la stagnation, en 2015, du crédit bancaire et le recul du crédit à l'équipement, créateur d'emplois nouveaux.

En 2015, le taux de chômage a enregistré une légère baisse pour s'établir à 9,2% au niveau national contre 9,9% en 2014. Cette légère amélioration est principalement liée à la baisse du taux d'activité global qui a reculé à 47,7% en 2015 contre 48% en 2014 et 48,5% en 2013.

En milieu urbain, le chômage reste élevé avec un taux de 14,6% tandis qu'en milieu rural, il n'atteint que 4,1% de la population active. Le chômage des jeunes âgés entre 15 et 24 ans a par ailleurs continué à augmenter pour atteindre 20,8% au niveau national et 39% en milieu urbain. Il en est de même pour le chômage des diplômés du supérieur, lequel s'est établi à 24,4% en 2015 contre 24,1% en 2014.

La participation des femmes à l'emploi poursuit son recul avec un taux d'activité qui est passé de 25,2% en 2014 à 24,8% en 2015. Ce taux est encore plus faible en milieu urbain où il atteint 17,4%.

A la lumière de ces évolutions, le Conseil recommande de revoir le modèle de croissance pour créer plus d'emplois de qualité dans la durabilité, en particulier pour les femmes et les jeunes. A cet égard, il est nécessaire de faciliter les conditions d'accès aux facteurs de production (foncier professionnel, financement) notamment pour les activités manufacturières à forte et/ou moyenne teneur technologique et les secteurs innovants et des services à très fort potentiel de croissance et de création d'emplois.

Sur un autre plan, l'amélioration des conditions réglementaires et administratives de gestion des difficultés d'entreprises et de liquidation est susceptible de faciliter le maintien de l'activité en cas de crise conjoncturelle et de fluidifier les opérations de liquidations pour permettre à l'ensemble des parties prenantes de s'orienter vers de nouvelles activités créatrices de richesses et d'emplois. Le Conseil invite aussi les pouvoirs publics à réorienter le soutien et les efforts publics en faveur des activités de production au détriment de la spéculation, de l'importation ou de l'investissement non productif.

Situation sociale

Sur le plan social, le Maroc a, en 2015, globalement atteint les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce qui s'est, notamment, traduit par une forte baisse de la pauvreté absolue qui est passée de 15,2% en 2001 à 4,2% en 2014 et par une légère réduction des inégalités de revenus.

Au niveau de l'éducation, les taux nets de scolarisation ont, pour la première fois au cours de l'année 2014/2015, dépassé les seuils de 90% dans le cycle collégial et 70% dans le secondaire qualifiant. Ces progrès structurels ne doivent pas occulter les inégalités entre les milieux rural et urbain en matière d'accès à l'éducation, ainsi que les problèmes de qualité de l'enseignement et de l'abandon scolaire. Ces questions ont été prises en compte dans le cadre de la stratégie élaborée par le Conseil Supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Au niveau du secteur de la santé, des avancées positives ont été réalisées en ce qui concerne la baisse de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile. Cette dernière a été réduite de plus de moitié entre 2004 et 2010 pour se situer à 112 pour 100.000 naissances vivantes ; les disparités demeurant cependant importantes entre les milieux urbain (73) et rural (148). Quant à la mortalité infantile, le Royaume a enregistré un net recul de son taux qui enregistre 30 décès pour 1000 naissances vivantes. Par ailleurs, le nombre de nouveaux cas de tuberculose a été réduit à 82 pour 100.000 habitants en 2014, contre 113 en 1990. Cette évolution, bien que positive, reste limitée car la plupart des cas d'infection tuberculeuse sont enregistrés dans les villes avec tous les risques de propagation élargie que cela représente.

En ce qui concerne le VIH, la prévalence de l'infection reste faible dans la population en général (0,14% à l'échelle nationale) et le nombre de nouvelles infections a été réduit de 16% entre 2001 et 2014. La situation reste, toutefois, préoccupante au niveau de certaines catégories de populations exposées avec des prévalences inquiétantes dans certaines régions.

D'une manière générale, l'offre de soins est en progression, mais demeure en-deçà des besoins et attentes des citoyens ainsi que des standards internationaux. La densité médicale et paramédicale reste relativement faible avec un ratio de 6,2 médecins (contre une moyenne de 7,5 dans la région MENA) et 8,9 infirmiers pour 10.000 habitants. Ce déficit est d'autant plus ressenti par la population que plus de 45% des effectifs de médecins sont concentrés dans l'axe Rabat-Casablanca.

L'offre de soins de santé de base est en légère progression avec une augmentation du nombre d'établissements de soins. Ainsi, le Maroc comptait, en 2013, 2.759 établissements de soins et 27 706 lits hospitaliers.

Au niveau institutionnel, l'année 2015 a été particulièrement marquée par la promulgation de la loi sur l'exercice de la médecine autorisant la télémédecine et l'ouverture des capitaux des établissements de soins aux non-médecins.

Par ailleurs, le Conseil salue la baisse des prix de plus de 2000 médicaments, la considérant comme une initiative importante en faveur de l'amélioration des conditions d'accès aux médicaments. Le Conseil appelle à davantage d'efforts pour une meilleure mise en adéquation des prix des médicaments avec les niveaux de vie des populations, notamment en milieu rural.

Sur le plan de la protection sociale en général, celle-ci constitue un levier fondamental pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la mobilisation massive de l'épargne pour le financement de l'économie et la création d'opportunités de création de richesse et d'emplois notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services financiers.

En matière de couverture médicale, le Conseil salue l'élargissement de l'AMO aux étudiants, et la généralisation progressive du RAMED qui a permis de couvrir un total de 9,7 millions de personnes depuis son entrée en vigueur.

Cependant et malgré l'impact indéniablement positif des progrès réalisés en matière de généralisation, en termes d'allègement des dépenses directes des ménages, des efforts importants restent à accomplir au niveau de l'accès et de la qualité des soins dispensés ainsi qu'en matière de soutenabilité financière de ce régime. Cette situation est aggravée par le déphasage entre les allocations budgétaires destinées aux CHU et les services rendus dans le cadre du RAMED.

D'autre part, près des deux tiers de la population active occupée ne bénéficie pas, à ce jour, d'un régime de retraite. Cela est particulièrement le cas des professions libérales, des indépendants, des artisans et d'une proportion importante des salariés du secteur privé, notamment en milieu rural. Au niveau du secteur public, des disparités persistent entre les différents régimes et l'absence de mécanismes de transfert des droits entre ces régimes et entre les secteurs public et privé continue de représenter un frein important à la mobilité professionnelle.

Concernant le climat social, l'année 2015 aura été une année chargée de conflits sociaux aboutissant difficilement et rarement à des solutions négociées entre les parties. Outre l'organisation de grèves sectorielles, plusieurs manifestations à revendications professionnelles et sociales ont été organisées aux niveaux national et local dont une grève générale.

Ces manifestations et conflits sociaux, caractérisés par des actions pacifiques et organisées, ne sont pas de nature à renforcer les fondements d'une cohésion sociale solide et pérenne. Elle traduit l'absence d'un dialogue social responsable et de mécanismes de négociations efficaces entre les parties permettant d'aboutir à des contrats sociaux et à une résolution rapide des conflits.

En matière de logement, l'année 2015 s'est caractérisée par une augmentation des unités produites de 21% et une augmentation de 36% du nombre de logements conventionnés dans le cadre du logement social à 250 000 dirhams. Cependant, les crédits immobiliers adossés au fonds de garantie « Damane Assakane » ont enregistré une baisse de 11% illustrant la confirmation d'un net recul de la demande dans le segment du logement social malgré la sensible baisse (-8%) des taux de crédit immobilier.

Le Conseil souligne que les besoins actuels et futurs en matière de logements demeurent importants. Cependant, la politique menée, depuis plusieurs années, en faveur de l'accès à la propriété, et notamment celle des programmes de logement économique, laisse entrevoir plusieurs pistes d'amélioration en ce qui concerne la qualité des habitations, la disponibilité d'infrastructures sociales et administratives de proximité et l'impact de ces programmes sur l'aménagement des villes, de l'espace urbain et de l'organisation sociale au sein des villes.

Par ailleurs, le Maroc a connu, durant les dernières décennies, une croissance rapide de sa population urbaine représentant 60% de la population totale du pays. Dans ce contexte, la demande en mobilité urbaine, particulièrement au niveau des périphéries, a fortement augmenté face à un secteur des transports qui, malgré certains progrès enregistrés, nécessite d'importantes améliorations pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyens et notamment des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes à faibles revenus.

Dans ce contexte, si les prix des transports publics demeurent relativement peu élevés en comparaison à d'autres pays, la part consacrée au transport peut atteindre jusqu'au cinquième du revenu des ménages les plus pauvres.

Concernant la situation des femmes, l'année 2015 a été marquée par les Hautes Orientations que Sa Majesté le Roi a données au Ministre de la Justice et des Libertés, au Ministre des Habous et au Président du CNDH de coopérer le Conseil des Oulémas et de mener des consultations élargies pour donner un avis en vue de traiter la problématique de l'avortement clandestin et ce, dans le cadre du respect des préceptes de la religion Islamique, de la prise en compte des vertus de l'Ijtihad et de l'accompagnement de l'évolution que connaît la société marocaine et de ses aspirations, tout en respectant ses spécificités, son unité et sa cohésion.

Par ailleurs, les données issues des organisations de la société civile indiquent que la violence à l'égard des femmes, le nombre de mères célibataires, d'enfants abandonnés et d'avortements clandestins sont en augmentation constante. Depuis 2006, le Maroc se classe, selon le WEF, parmi les dix derniers pays en matière d'égalité Femmes/Hommes malgré la constitutionnalisation de cette égalité en 2011.

Sur le plan institutionnel, le projet de loi relatif à la création de l'Autorité de la parité et de lutte contre toutes les formes de discrimination a été soumis au CESE pour avis.

A cet égard, le Conseil a confirmé, dans ses recommandations, la nécessité pour ce projet de loi de refléter l'esprit des dispositions constitutionnelles et les exigences de protection des droits des femmes et de consécration des principes de parité vers l'égalité hommes et femmes et l'égalité des droits.

Sur le plan politique, la représentation des femmes, lors des élections communales et régionales, tenues le 04 septembre 2015, constitue une évolution positive. En effet, 21,9% des candidatures proposées aux élections communales et 38,6% de celles relatives aux élections régionales étaient des candidatures féminines. Les femmes ont ainsi remporté 6.673 sièges soit près du double du nombre de sièges obtenu lors du scrutin de 2009.

En matière des droits de l'enfant, des progrès significatifs ont été enregistrés. Cependant, des enfants sont encore exposés à des formes de violences, parfois extrêmes, et des normes et des pratiques sociales préjudiciables aux enfants persistent. En 2015, 193.000 enfants de moins de 18 ans exerçaient un travail considéré comme dangereux, notamment en milieu rural. Face à ses constats, le Conseil salue la politique intégrée de protection de l'enfant annoncée par le Gouvernement, dans l'attente de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Maroc comptait, en 2014, 3,3 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 9,6 % de la population totale. Selon les estimations du HCP, les personnes âgées devraient représenter plus de 15% de la population totale en 2030 et plus de 23% en 2050. Cette situation pose plusieurs défis en ce qui concerne la prise en charge de ces personnes, notamment au vu de la faible proportion de la population bénéficiant d'une couverture retraite et de la quasi inexistence de services sociaux spécifiques et d'infrastructures en mesure de répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées.

Au niveau de la lutte contre les inégalités, les grands programmes sociaux, à l'instar de l'INDH, ont permis de réduire sensiblement la pauvreté absolue et d'atténuer les inégalités en matière de dépenses de consommation des ménages. Cependant, près d'un million de personnes vit encore en dessous du seuil relatif de pauvreté. De surcroît, les inégalités d'accès aux services sociaux de base demeurent importantes et constituent un frein à la mobilité sociale ascendante. Les disparités entre les territoires et les régions, le handicap, le genre et la vulnérabilité sont autant de sources d'inégalités des chances et des opportunités auxquelles il est nécessaire de remédier.

Dans ce contexte social, le Conseil appelle à mettre en place toutes les conditions de réussite pour la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme 2015-2030 de l'éducation qui dépendra, essentiellement, de la capacité des pouvoirs publics à mobiliser, immédiatement et sur le long terme, les différents acteurs tant au niveau central que régional autour de cette stratégie. Le Conseil souligne aussi la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles au niveau de l'enseignement supérieur public pour, d'une part, garantir l'insertion des lauréats dans la vie active et, d'autre part, promouvoir l'excellence à travers une production intellectuelle dense et reconnue au niveau international.

Au niveau du secteur de la santé, le Conseil est interpellé par le déficit en matière de ressources humaines et par la nécessité d'améliorer la gouvernance de ce secteur en général pour lui permettre de répondre aux besoins et aux attentes de la population. Le Conseil a recommandé, dans le cadre de son avis sur le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine, le renforcement de la couverture territoriale de l'offre de soins dans le cadre d'une carte sanitaire et la mise en place de mécanismes garantissant l'indépendance des médecins responsables et les droits des patients.

Concernant la protection sociale, le Conseil recommande d'œuvrer pour l'équilibre financier des différents régimes de couverture médicale et, plus largement, des régimes protection sociale tout en plafonnant les prélèvements obligatoires.

Au niveau de la retraite, les deux projets de lois en relation avec la réforme paramétrique du régime des pensions civiles, élaborés par le Gouvernement en 2015, ont été soumis à l'avis du Conseil. Bien que quelques recommandations de cet avis aient été retenues, le Conseil déplore l'absence d'une réforme systémique globale et intégrée du système de retraites dans sa globalité dans laquelle la réforme paramétrique adoptée aurait pu s'inscrire.

Concernant le dialogue social, le Conseil recommande d'encourager le développement des conventions collectives qui sont de nature à réduire la conflictualité et à installer un climat de confiance entre les parties. Le Conseil réitère, aussi, son appel à institutionnaliser le dialogue social permettant d'aboutir à des contrats, et à adopter, systématiquement, une approche participative de consultation élargie, notamment en ce qui concerne les grandes réformes sociales.

Pour améliorer la situation économique et politico-institutionnelle des femmes, le Conseil invite les pouvoirs publics à mettre en place les institutions prévues dans la Constitution en matière de parité et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes tout en les dotant de tous les moyens juridiques, financiers et humains nécessaires à leurs attributions. Il est, par ailleurs, nécessaire de réviser l'ensemble des lois et autres textes juridiques allant à l'encontre de l'égalité et de la parité. Le Conseil appelle, aussi, à mettre en place un plan de grande envergure englobant l'école et les médias visant un changement culturel en faveur de l'égalité hommes-femmes.

En ce qui concerne la situation des personnes en situation de handicap, le Conseil a, dans le cadre de son avis sur le projet de loi-cadre relatif à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, appelé les pouvoirs publics à mettre en conformité les objectifs et les principes de la loi-cadre avec la convention internationale des droits des personnes handicapées, à clarifier les différents concepts évoqués ainsi que les responsabilités des différents acteurs et à mettre en place des instances efficaces de suivi et de mise en œuvre.

Situation environnementale

Sur le plan environnemental, l'année 2015 a été marquée par des réalisations importantes en matière de transition énergétique, et par des engagements ambitieux en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. La finalisation et le lancement de la centrale solaire Noor1 constitue, à ce titre, une réalisation citée en exemple à travers le monde et symbolisant les avancées du Maroc en matière de transition énergétique.

Dans la continuité de la contribution remarquable du Royaume lors de la CoP 21, notre pays s'apprête à accueillir la CoP 22 en novembre 2016 à Marrakech. Le Maroc œuvrera pour que la CoP de Marrakech soit, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, une CoP de l'action et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, particulièrement en ce qui concerne les responsabilités et les engagements pris par les économies avancées à l'égard des pays du Sud.

Au niveau national, la campagne agricole 2014-2015 a été marquée par une pluviométrie abondante et bien répartie permettant d'atteindre des records en matière de production céréalière. Toutefois, la fin de l'année 2015 a connu un retard important de la pluviométrie et le Conseil salue le lancement, par le Gouvernement et conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, d'un plan anti-sécheresse destiné aux zones et agriculteurs impactés.

En ce qui concerne la transition énergétique, le Maroc a réalisé et mis en service la station Noor1, la plus grande centrale thermo-solaire au monde à ce jour, avec une capacité de production de 160 MW qui constitue un jalon important dans la réalisation de l'objectif de porter la part des sources renouvelables dans le mix électrique national de 42 % en 2020 à 52 % en 2030.

Concernant l'énergie éolienne, des capacités de plus de 800MW sont en exploitation, 550 MW sont en cours de développement et un projet de 850 MW, répartis sur 5 centrales, est en cours de contractualisation avec le Consortium retenu en 2015.

En ce qui concerne l'hydroélectricité, des capacités de 1310 MW sont installées, une station de turbinage par pompage de 460 MW est en exploitation à Afourer et une nouvelle station de 350 MW est en phase de développement.

Dans ce contexte, le Conseil salue les efforts menés pour le développement des capacités, de l'expertise, de l'innovation et des entreprises nationales en matière d'énergies renouvelables.

Au niveau du pilotage opérationnel de la stratégie énergétique, l'année 2015 a connu le lancement du chantier de réforme et d'optimisation de la gouvernance opérationnelle du secteur des énergies renouvelables par la désignation de MASEN pour le pilotage du développement des énergies renouvelables. Le Conseil considère que cette réforme permettra de mettre en cohérence les moyens institutionnels, matériels et humains pour atteindre les objectifs fixés dans ce secteur.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, le programme de dotation en ampoules à faible consommation a été poursuivi, la tarification de l'électricité des segments industriels et des ménages a été revue à la hausse, le projet de stratégie nationale d'efficacité énergétique a été révisé par le département en charge de l'énergie et des mécanismes de financement pour la réalisation de projets d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par les entreprises ont été mis en place.

Malgré ces multiples réalisations, des efforts sont nécessaires pour faire face aux enjeux environnementaux et pour assurer la durabilité de notre modèle de développement.

A cet effet, le Conseil recommande de doter les représentations régionales des départements ministériels, dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancées, des moyens de contrôle de l'effectivité des lois et arrêtés environnementaux, de développer, dans le cadre du plan d'accélération industrielle, des écosystèmes pour l'émergence de nouvelles filières industrielles de l'économie verte et de l'économie bleue, de mettre en conformité la stratégie nationale de développement durable avec les engagements du Maroc en matière de lutte contre les effets du changement climatique et de saisir l'opportunité de l'organisation de la CoP 22 à Marrakech pour se positionner en tant que pôle régional de la finance et de l'ingénierie climatique.

Focus “Justice climatique : Enjeux et défis pour la mise en œuvre”

En raison du rôle central que joue la justice climatique dans la lutte contre le changement climatique, le Conseil lui a consacré le focus de son rapport annuel au titre de l'année 2015.

Face aux inégalités et injustices induites par le changement climatique, la notion de justice climatique dans ses dimensions sociale, environnementale et économique apporte des réponses en matière de justice corrective, et de justice distributive, entre et intra-générationnelle, et entre et à l'intérieur des Etats.

Cette approche, centrée sur l'être humain et dans sa relation avec la nature, permet de sauvegarder les droits des plus vulnérables tout en partageant les coûts et bénéfices des effets du changement climatique de façon juste et équitable dans le respect du principe des responsabilités communes, mais différenciées, selon les capacités respectives.

En d'autres termes, au-delà des considérations techniques, scientifiques et opérationnelles pour lutter contre les effets du changement climatique, la justice climatique intègre des dimensions sociales, économiques et culturelles.

Dans ce contexte, le Conseil recommande d'inviter l'ensemble des Parties à évaluer et à analyser l'impact de l'utilisation de la Justice climatique sur les différentes contributions nationales, tout en lançant un débat sur la possibilité d'envisager un cadre normatif international pour le suivi de l'intégration de ce concept. Il s'agit, aussi, d'intégrer la justice climatique dans les politiques publiques en tant qu'outil de gouvernance pour la lutte contre les changements climatiques et de consolider le rôle de la société civile en tant que porte-voix de ce concept. Il est, ensuite, nécessaire d'intégrer les préoccupations des partenaires sociaux et notamment celles des travailleurs dans le cadre d'une transition socialement juste de l'économie en transformant les risques de pertes d'emplois inhérents à l'adaptation aux changements climatiques en nouvelles opportunités, et de mobiliser les moyens de financement pour soutenir et réussir la mise en œuvre du concept de justice climatique. Il s'agit, enfin, de renforcer les capacités et l'appropriation des nouvelles technologies au profit des pays en développement.

Activités du Conseil

Au niveau des activités du CESE, l'année 2015 a été marquée par l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du Conseil, conformément aux dispositions de la nouvelle loi organique le régissant. Dans ce contexte, une septième commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial a été créée et un statut dédié au personnel du CESE a été adopté.

Durant l'année 2015, les membres du Conseil ont poursuivi l'élaboration du rapport sur la richesse globale du Maroc, en collaboration avec Bank Al Maghrib, en approfondissant la prise en compte du capital immatériel dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques publiques conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi énoncées dans le discours du Trône du 30 juillet 2014. Dans ce cadre, le Conseil a procédé à l'analyse des thématiques constitutives de l'étude globale, notamment celles concernant la confiance et la cohésion sociale, le capital humain, le capital culturel, le rôle de l'immatériel dans l'efficacité du capital, la valorisation durable des ressources naturelles, les inégalités régionales aux niveaux économique et social, les modèles de développement et les conditions de l'émergence économique.

Le Conseil a, par ailleurs, élaboré 3 avis dans le cadre de saisines institutionnelles portant sur le projet de loi relatif aux établissements touristiques, la répartition territoriale des investissements publics et sur la gestion déléguée des services publics.

Le Conseil a également publié, en 2015, quatre rapports dans le cadre de l'auto-saisine portant sur l'économie sociale et solidaire, les personnes âgées au Maroc, l'intégration des changements climatiques dans les politiques publiques et le rapport annuel au titre de l'année 2014.

Au niveau de la coopération internationale, le Conseil a été élu à la présidence de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires de la francophonie (UCESIF) pour un mandat de deux ans. D'autre part, le Conseil a intégré, en tant que membre fondateur, le Conseil d'administration de l'Union Arabe des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires nouvellement créée à Rabat, et a été élu membre du Conseil d'administration de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et institutions Similaires (AICESIS). Par ailleurs, des accords de coopération ont été signés avec les Conseils du Portugal, du Mali et de la Jordanie.

Pour l'année 2016, le Conseil s'intéressera, en plus de la finalisation du rapport sur la Richesse globale du Maroc et le rapport annuel, aux politiques industrielles, à l'auto-emploi, aux droits de l'enfant, à la vie associative, à la responsabilité sociétale des organisations, à l'égalité hommes-femmes dans la vie sociale et culturelle, aux nouvelles technologies et aux valeurs, à l'économie de la culture, aux exigences de la régionalisation avancée et au développement du monde rural.

Fort des Hautes Orientations Royales, les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental réaffirment leur engagement à contribuer à enrichir les politiques publiques, à élargir les espaces de dialogue et de concertation favorisant la construction de consensus et la signature de grands contrats sociaux, à accompagner le grand chantier de la régionalisation avancée et à consolider la démocratie participative dans notre pays.

Conseil Economique, Social et Environnemental

Angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5

Hay Riad , 10 100 - Rabat

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax : +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@ces.ma

www.cese.ma